



Confédération Paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination Paysanne Européenne et de Via Campesina

Contribution de la Confédération Paysanne de la Vienne à l'enquête publique de Migné-Auxances concernant le photovoltaïque au sol

Le 31 mars 2022

L'agrivoltaïsme est la contraction des mots agriculture et photovoltaïque. Par cette contraction, ses défenseurs promeuvent une complémentarité entre ces deux activités. Or l'agrivoltaïsme affecte durablement l'occupation et l'usage des sols agricoles. Cela signifie que l'agrivoltaïsme est une artificialisation des sols d'après la définition qui en est faite dans le projet de loi n° 3875 portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets. La Confédération paysanne est défavorable à l'agrivoltaïsme, son monde et ses marchés, tout autant qu'à la pose de panneaux sur des terres agricoles..

Les nombreuses conséquences ne peuvent être que désastreuses pour l'agriculture, l'environnement et l'emploi en milieu rural.

Des sociétés photovoltaïques se tournent de plus en plus vers les terres agricoles pour installer de panneaux photovoltaïques par effet d'opportunité et intérêt financier. En effet, dans un milieu rural en déprise avec une faible densité de population et des communes plutôt endettées, les surfaces a priori disponibles sont grandes et le coût marginal de l'installation des panneaux est meilleur que dans d'autres contextes (toitures, friches industrielles, parking, etc.).

Cette pratique repose sur une approche qui méprise l'intérêt du foncier agricole comme patrimoine commun à préserver, la vocation alimentaire des terres est une impérieuse nécessité. Dans le contexte actuel de guerre en Ukraine, où chaque jour la question de l'approvisionnement alimentaire est posée aussi bien à l'échelle nationale que mondiale, la validation de ce genre de projet relèverait d'un crime contre les générations futures.

Déjà à Migné-Auxances la consommation de terres agricoles est colossale, surtout si l'on considère l'ambition affichée nationalement de réduire l'artificialisation des terres. Un jour une zone d'activité, un jour un méthaniseur (hors zone d'activité), en projet une bassine , autant de projet qui écartent définitivement des terres agricoles de leur vocation nourricière. L'habillage pseudo-agricole de certains bétonnages ne changent rien à l'affaire.

La Confédération paysanne partage largement pour ne pas dire en totalité la contribution que Vienne Nature a apporté à cette enquête publique. Connaissant les limites de ces enquêtes publiques , plus formalité que réelle consultation des populations, nous n'allons pas aller dans le détail de nos réflexions sur ce projet.

La Confédération paysanne de la Vienne s'interroge grandement sur le constat que certains avancent de la mauvaise remise en état des terrains à la suite de la réalisation du tracé TGV. En réalité ceux qui auraient eu à veiller à la réalisation conforme de ces travaux entérinent la non conformité, peut-

être aussi pour masquer leur propres lacunes dans le suivi de sa réalisation.

Ainsi la Chambre d'agriculture ou Grand-Poitiers dont la Présidente n'est autre que la maire de Migné-Auxances, ayant abdiqué leur mandat à faire respecter les intérêts de leurs mandants (agriculteurs de la Vienne et habitants de cette commune) valident une fuite en avant, abandonnant définitivement ces terrains à des usages industriels.

Ces terrains étaient majoritairement exploités, l'agriculteur qui les cultivait a été évincé pour permettre d'une part le passage du tracé TGV, et d'autre part pour compenser l'emprise de ce tracé sur les terres des autres agriculteurs alentours. Pour les 3 îlots ici concernés, nous sommes dans ce second cas de figure. Les terres ont été réattribuées en tant que compensations aux terres de l'emprise dans le cadre d'un aménagement foncier faisant suite à la réalisation de la ligne TGV.

L'agriculteur concerné avait déposé des recours auprès de la commission foncière communale, puis en appel auprès de la commission foncière départementale concernant d'autres attributions de parcelles, mais il nous semble pas qu'il ait contesté l'état de celles-ci. Par ailleurs ces parcelles sont agricoles pour la plupart, elles ont été déclarées comme telles dans la déclaration Pac de l'agriculteur, lors des campagnes précédentes.

Le choix de ces parcelles tient sans doute davantage à la proximité d'un important transformateur électrique en bordure de ces terres plutôt qu'à la réelle qualité de celles-ci. Une aubaine spéculative pour l'agriculteur et pour l'entreprise promotrice du projet.

66 000 euros, ce prix de location des terres est scandaleusement exorbitant, surtout dans la mesure où cette location ne bénéficie qu'à une seule personne et pas à une collectivité. Nous pouvons noter que ce montant de location valide le fait que nous ne sommes plus dans le cadre d'une activité agricole puisque les loyers agricoles sont encadrés dans le cadre du statut du fermage à des niveaux bien inférieurs.

Ce seul élément fait tomber tout argumentaire selon lequel une activité agricole aurait encore cours sur ce site. Sans nous attarder, chacun comprendra que 4 brebis par hectare, ne correspond pas à un chargement animal permis localement par le potentiel climatique et agronomique de la Vienne.

En 2021, Migné-Auxances a figuré sur le podium des villes moches de France, ce n'est que le résultat d'initiatives comme celles-ci, les panneaux publicitaires largement incriminés à cette occasion sont pour un bonne part déjà le fait de la municipalité qui les a validés et du même propriétaire foncier.

Nous considérons que louer nos terres à des sociétés qui y installent des panneaux photovoltaïques représente une menace pour l'agriculture. Nous nous opposons aux dérives qu'elle porte, parmi elles, l'artificialisation des sols, l'augmentation du prix du foncier et la spéculation sur les terres « à énergiser » qui va compliquer l'installation de jeunes agriculteurs, contre un revenu principal éloigné de l'activité agricole et la perte d'une qualité de vie au travail.

La contrepartie financière peut sembler alléchante rapportée à nos revenus alors même qu'en mettant notre outil de production à disposition de ces sociétés nous les enrichissons.

Nous sommes en faveur d'une transition agroécologique forte et économe en eau ainsi que d'une politique énergétique coordonnée à l'échelle des territoires, réfléchie en fonction des besoins et non d'intérêts mercantiles.

Pour la Confédération paysanne, la validation de ce genre d'opération spéculative, découragera les propriétaires de terres agricoles de louer celles-ci, ils préféreront préserver leur «chance» de réaliser des opérations juteuses comme celle-ci. Nous sommes favorables au photovoltaïque sur les toits des bâtiments agricoles, parking, etc. et contre les centrales solaires sur les terres agricoles.

Lors de la réunion de la CDPENAF où ce projet a été présenté, l'administration a donné un avis favorable après avoir tenté de dissimuler la vocation agricole de la plupart de ces terres, Le vote favorable de l'administration ne respecte pas le texte qu'elle a elle-même fait valider comme feuille de route de la CDPENAF, selon lequel on ne doit pas installer de photovoltaïque sur

des terres agricoles.

De plus, aucun projet agricole sérieux ne permet de justifier et valider ce projet « d'agriphotovoltaïsme ». La chambre d'agriculture considère que les terres sont aujourd'hui en jachère donc que le projet n'occasionne aucune perte pour l'agriculture locale. Il suffit donc de ne plus cultiver ses terres pour permettre leur artificialisation.

Cette restriction d'implantation de photovoltaïque sur des terres agricoles figure également dans le SCOT de Grand Poitiers.

Ces jours-ci un nouveau projet bordant le tracé TGV sur la commune de Biard est présenté, pour une emprise de 10 hectares. La Confédération paysanne rappelle que nous n'avons qu'une seule planète et pas de terres de rechange sauf à poursuivre la déforestation, avec toutes les conséquences que l'on constate sur le changement climatique.

Alors que l'agriculture est l'une des professions qui rémunère le moins en France et qu'un malaise de la profession est reconnu, une motivation essentielle est la qualité de vie au travail, le travail en plein air, un cadre de travail beau, regarder le ciel et écouter le chant des oiseaux... Il n'est pas souhaitable de dégrader cette qualité de vie au travail alors que c'est un secteur qui doit recruter massivement dans les prochaines années avec le départ des baby boomer à la retraite. Travailler sous des panneaux c'est dégrader notre qualité de vie au travail, c'est aussi dégrader l'environnement et les paysages de tous pour le bénéfice de quelques uns (quelques propriétaires et promoteurs).

A Bourgneuf-en-Mauge, Maine-et -Loire, sur 11 hectares de terres agricoles ont été implantés 5 hectares de serres photovoltaïques théoriquement destinées à de la culture de fraises ; inaugurées en 2011, elles sont aujourd'hui vides et en friches, ayant perdu toute vocation agricole dès 2017. Dans ces projets l'agriculture est juste un alibi à la captation de terres agricoles. Une fois construit le projet reste, comme un anachronisme dans le territoire. En fin de vie ceux-ci poseront de nouveaux problèmes à la charge de l'État ou des collectivités, problèmes comme nous en connaissons aujourd'hui avec les friches industrielles ou commerciales.

Alors que tous les signaux planétaires sont au rouge, la Confédération paysanne considère que les choix politiques comme celui-ci, cochent toutes les mauvaises cases. Nous ne gagnerons pas la lutte contre le réchauffement climatique en réalisant de telles propositions, au contraire, leurs réalisations sont autant de signaux catastrophiques pour un futur viable et vivable dans nos campagnes.

Pierre-Jean Clerc
porte-parole de la Confédération paysanne de la Vienne

***Lorsque le dernier arbre aura été coupé,
le dernier poisson pêché et la dernière rivière polluée,
quand respirer l'air sera écœurant,
vous vous rendrez compte, trop tard, que la richesse n'est pas dans les comptes bancaires
et que vous ne pouvez pas manger l'argent***

proverbe amérindien de **Alanis Obomsawin**

